

Compte Rendu SNPTES UNSA du groupe de travail mixte de promotion 2 avril 2026

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail Promotion s'est réuni le 2 avril pour l'analyse des dossiers de promotion par Tableau d'Avancement (changement de grade) des Cat C ITRF, INF HC et ASSPAE

Mme Myriam Doriat-Duban Première VP, Pierre-Emmanuel Jeunehomme DGSA RHESPECT et la DRH étaient présents.

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) Cat C 2026 ITRF :

Il est rappelé dans les grandes lignes les critères d'analyse des dossiers :

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le rapport d'activité est limité officiellement à 2 pages, une tolérance est acceptée, mais par équité avec les autres dossiers, **tous les dossiers de plus 2,5 pages ne sont pas classés**. Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10).

Attention, tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! Il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur. Une fois de plus vos élus SNPTES UNSA sont intervenus pour défendre des dossiers portant l'avis Très Favorable ou Favorable alors que les avis portés dans le rapport d'aptitude sont très positifs (expérimenté, autonome, élément clé, rigueur, fiabilité...). L'avis **donné par le N+1** doit être

en adéquation avec le contenu du rapport d'aptitude afin que les collègues puissent savoir comment l'améliorer.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2026 ITRF Catégorie C et INF HC, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Une fois de plus le nombre de possibilités au niveau académique ne nous a pas été communiqué. A cela s'ajoute le retard pris pour le calendrier de LA Exceptionnelle TECH (repyramidage LPR), qui ne permet pas d'avoir une vision claire des dossiers promus.

TA ATRF P2C :

Conditions de promouvabilité : être ATRF, 5^{ème} Echelon et 5 ans de services dans le grade au 31 décembre 2026.

2025 : 7 dossiers classés en GT et 7 promotions sur 20 au niveau académique.

2026 : 8 dossiers remontés en BAP G et J sur 37 promouvables.

88 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le groupe de travail a décidé de classer cette année 7 dossiers.

Il est dommage que 78 % des collègues promouvables ne déposent pas de dossier de promotion.

On remarque aussi que le nombre de possibilités de promotion en ATRF P2C diminue d'année en année, c'est notamment dû à un recrutement direct de plus en plus important au grade d'ATRF P2C

TA ATRF P1C :

Conditions de promouvabilité : être ATRF P2C, 4^{ème} Echelon depuis 1 an et 5 ans de services dans le grade au 31 décembre 2026.

2025 : 27 dossiers classés en GT et 22 promotions sur 44 au niveau académique.

2026 : 32 dossiers remontés majoritairement en BAP G et J sur 108 promouvables.

94 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le groupe de travail a décidé de classer cette année 27 dossiers.

70 % des collègues ne déposent pas dossier !

TA INF HC et ASSPAE :

Le SNPTES UNSA est intervenu car le nombre de possibilités de promotion est déjà très faible pour nos collègues infirmiers et Assistantes sociales et de santé et il est incompréhensible



qu'aucun dossier ne soit soutenu. Il s'inquiète une nouvelle fois pour la qualité des conditions de travail des collègues du Service de Santé Etudiante.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES UNSA en CPE groupe 1 et GT Mixte Promotion :

Anne Egler, Lionel Vernex-Loset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler, Sébastien Carré et Sabine Broutin.

SNPTES UNSA